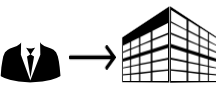


NOTICE D'INFORMATION

	A. CATÉGORIES DE DONNÉES : le traitement peut avoir pour objet vos données à caractère personnel, telles que les données d'identification, les données personnelles, les données de contact, les données relatives au poste occupé et toute autre information liée à la conduite illicite et aux personnes impliquées, ainsi que toute autre donnée à caractère personnel contenue dans la notification et/ou dans les documents justificatifs joints
	B. RESPONSABLE DU TRAITEMENT : le responsable du traitement est Minifaber Spa, VIA Brusaporto, 35 - 24068 Seriate BG, N° de TVA 01777830165 , joignable par téléphone au +39354237211 ou par courriel à l'adresse contact@minifaber.com
	C. SOURCE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL : les données à caractère personnel détenues par le Responsable sont collectées directement auprès de la personne concernée. Par la suite, le Responsable peut collecter d'autres données au cours de la phase d'enquête
	D. FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES ET BASE JURIDIQUE : les données à caractère personnel sont traitées par le Responsable pour les finalités suivantes : • Finalités liées à des obligations légales, Décret législatif italien 24/2023, relatif à la protection des personnes signalant des violations de réglementations nationales ou de l'Union européenne portant préjudice à l'intérêt public ou à l'intégrité de l'administration publique ou de l'organisme privé, dont les déclarants ont eu connaissance dans un contexte professionnel public ou privé. Les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre de la gestion des notifications de « whistleblowing », exclusivement dans le but d'enquêter et de vérifier les faits qui font l'objet de la notification et de prendre toute mesure connexe. • Finalités fondées sur le consentement explicite à l'enregistrement de la voix via une ligne téléphonique/un système de messagerie vocale, afin de pouvoir documenter la notification orale soumise/Finalités fondées sur le consentement explicite à la transcription complète de la notification orale non enregistrée (par exemple, en cas de rencontre en face à face)
	E. DESTINATAIRES DES DONNÉES : dans la mesure où elles sont pertinentes au regard des finalités, vos données seront communiquées à l'Organisme de surveillance qui gère le canal de signalement, à l'Autorité nationale de lutte contre la corruption, à l'Autorité judiciaire ordinaire ou à l'Autorité judiciaire comptable, dans les cas prévus par la législation. En outre, sous réserve de l'adoption de mesures visant à garantir la confidentialité de l'identité du déclarant et de tout autre élément de la notification, à la société fournissant les services informatiques qui permettent le fonctionnement des outils informatiques permettant d'effectuer la notification, dûment désignée comme responsable du traitement conformément à l'article 28 du RGPD ; à d'autres personnes liées aux activités de traitement ; à des organismes publics et privés conformément à la loi ; à des cabinets d'avocats ou à d'autres professionnels qualifiés pour étudier et résoudre tout problème juridique ; aux syndicats dans les cas prévus par la loi et les dispositions contractuelles ; et à d'autres personnes afin de répondre aux finalités énoncées ci-dessus. Vos données ne seront en aucun cas diffusées.
 +	F. TRANSFERT DE DONNÉES VERS DES PAYS TIERS : les données collectées ne sont pas transférées vers des pays tiers en dehors de l'Espace économique européen
	G. DURÉE DE CONSERVATION : les données collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour le traitement de la notification et, en tout état de cause, pas plus de cinq ans à compter de la date de communication du résultat final de la procédure de notification. La vérification de l'obsolescence des données conservées par rapport aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées est effectuée périodiquement

 Minifaber	Minifaber S.p.A Via Brusaporto, 35 24068 Seriate BG TVA 01777830165	221-NOTICE D'INFORMATION WHISTLEBLOWING Ver. 2.0 du 15-06-2023 Page 2 de 2
NOTICE D'INFORMATION		
	H. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE : Les droits visés aux articles 15 à 22 du règlement (UE) 2016/679 peuvent être exercés dans les limites des dispositions de l'article 2-undecies du décret législatif italien n° 196 du 30 juin 2003, auquel nous nous référons.	

NOTICE D'INFORMATION

I. OBLIGATION DE COMMUNIQUER LES DONNÉES : La fourniture des données à caractère personnel est facultative. L'absence de fourniture pourrait toutefois compromettre l'enquête sur la notification.



J. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DONNÉES : la personne concernée dispose de deux canaux de notification : un canal interne et un canal externe de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption, à utiliser comme option résiduelle au canal interne et si certaines conditions sont remplies conformément à l'article 6 du décret législatif italien n° 24/2023 (veuillez vous référer à la procédure de Whistleblowing).

Canal de notification interne via la plateforme **EQS Integrity Line** : l'utilisation de ce canal garantit des mesures appropriées pour assurer la confidentialité des informations faisant l'objet de la notification. Le fournisseur de la plateforme n'est pas en mesure d'identifier le déclarant : le système ne stocke pas les données des appareils utilisés pour effectuer la notification, telles que l'adresse IP et les données de navigation, et le canal de communication est crypté

Les données seront donc traitées à la fois à l'aide d'outils informatiques et sur papier ou sur tout autre type de support approprié (par exemple, systèmes cloud, systèmes d'archivage...), dans le respect des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées prévues par le RGPD et la législation applicable en matière de whistleblowing.

Pour l'enregistrement vocal, le logiciel adopte comme mesure de sécurité supplémentaire l'altération du timbre de la voix de manière à ce que le déclarant ne soit pas reconnaissable



L. PROCESSUS DÉCISIONNELS AUTOMATISÉS : Pas de processus décisionnel automatisé prévu